



Groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés,
coordonné par le SDES

Liste des documents à retourner au SDES Pour les **membres actuels** du groupement

Etape 1 : Manifester votre intérêt pour demeurer membre du groupement : avant le 28 février 2020 au + tard

- Compléter le questionnaire en ligne sur le site du SDES www.sdes73.com/page/49/groupement-d-achat.html en cliquant sur le lien >>>>> QUESTIONNAIRE DE MANIFESTATION D'INTERET <<<<<<

Etape 2 : Répondre au recensement : avant le 31 mars 2020 au + tard

- Tableau de collecte des données :
 - valider la liste des sites dont la puissance souscrite est > 36 kVA
 - au besoin compléter ou valider le tableau avec les sites dont la puissance souscrite est ≤ 36 kVA (voir texte explicatif sur collectivités concernées ou non)
- Mandat autorisant le SDES à collecter des données concernant vos sites (si non transmis en 2019)
- Copies du bilan annuel 2019 et d'une facture 2019 pour les nouveaux sites

Etape 3 : Formaliser votre décision : avant le 14 avril 2020 au + tard

- Délibération (ou décision) approuvant l'intégration des « tarifs bleus » à la consultation, le cas échéant et UNIQUEMENT pour les collectivités non concernées par la fin des tarifs réglementés de vente « bleu ».



En cas de besoin : Nicolas BORLET
n.borlet@sdes73.com
tel :04.79.26.42.17

Cindy MARLIN
c.marlin@sdes73.com
tel :04.79.26.42.18